## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT

VICHY

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

## ARRETE DU MAIRE N° 2011/129 en date du 10 octobre 2011

ARRETE INSTAURANT UN PANNEAU "STOP" RUE DE LAUDEMARIERE - RUE DES ROCS

## Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité dans le village de Laudemarière,

## **ARRETE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le carrefour de la rue des Rocs et de la rue de Laudemarière est

modifié comme suit :

Voie arrêtée : Rue de Laudemarière dans les 2 sens

Voie protégée : Rue des Rocs

Article 2: La signalisation sera mise en place par les servicces techniques de la

commune.

Article 3: Monsieur le Commissaire de Police de Vichy, Monsieur le Garde-

Champêtre, ou toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 10 octobre 2011 Le Maire, Jean-Claude TULOUP